

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité chirurgie viscérale et digestive
Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	TOUGAN	Alagno

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le 15 SEP. 2021

La Directrice Générale



Valérie DENUX